



# Règlement du Jeu-Concours

## « 1 smartphone Xiaomi MI 9 Lite à gagner »

### Article 1 - Société organisatrice

La société Retail 2.0 organise du 17 novembre 2019 au 24 novembre 2019 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « 1 smartphone Xiaomi MI 9 Lite à gagner », ci-après dénommé « le jeu », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

La participation au jeu est régie par le présent règlement. Comme toute loterie, ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit.

Ce jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook.

### Article 2 - Modalité de participation

Le jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure, résidente en France métropolitaine détenant une adresse électronique personnelle (e-mail) ainsi qu'un compte Facebook.

À travers un tirage au sort qui aura lieu dans la boutique Xiaomi Opéra, 49 avenue de l'Opéra, et qui sera filmé et diffusé en live sur la page Facebook de Xiaomi Opéra, un gagnant sera désigné parmi les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

L'organisateur se donne le droit de refuser toutes candidatures dont les données sont incomplètes ou erronées. Tout participant a le droit de participer une seule fois au jeu. Les tentatives de participations multiples au concours à travers l'usage de différentes adresses électroniques et/ou comptes sont strictement déconseillées.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées dans le présent règlement de jeu sera annulée.

### Article 3 - Date et durée

Le jeu est accessible sur la page Facebook dédiée de Mi Store Opéra du **17/11/2019 à 18h au 24/11/2019 à 18h inclus** (date et heure françaises). En dehors de ces délais, aucune candidature ne pourra être prise en considération.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### Article 4 - Conditions de participation & validité ou élimination de la participation

#### 1. Conditions de participation

Le jeu concours se déroule exclusivement sur la plateforme Facebook. La participation au jeu doit se faire sur la page Facebook Mi Store Opéra.

Pour participer au jeu, il faut :

- 1) Suivre la page Facebook Mi Store Opéra
- 2) Commenter la publication en identifiant trois amis que le participant souhaite informer sur le jeu

Le jeu concours est accessible via Facebook, cependant la promotion n'est pas associée, gérée ou sponsorisée par Facebook. En aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu.

#### 2. Validité ou élimination de la participation

Les informations d'identité et d'adresses sont requis pour la participation au concours (nom, prénom, adresse électronique, tel. etc.). Par la participation, tout participant donne la permission de la vérification de leur identité.

Dans le cas où les informations fournies sont inexactes et/ou incomplètes, la participation au concours sera automatiquement annulée. De même, toute tentative de tricherie causera la nullité de l'inscription au jeu concours.

## Article 5 – Dotation

La dotation mis en jeu est un smartphone Xiaomi Mi 9 Lite 64 Go d'une valeur de 299,90€ TTC. Aucun échange sera possible vis-à-vis de la dotation mais le gagnant peut choisir la couleur du smartphone en fonction des stocks disponibles.

## Article 6 - Désignation du gagnant et la remise de la dotation

### 1. La désignation du gagnant

Le compte Facebook de l'Organisateur prendra contact avec le gagnant du concours par message privé sur le compte avec lequel le gagnant a participé au concours, à la suite de l'obtention du résultat du tirage au sort. Dans ce message, les informations complémentaires sur le lot gagné ainsi que les modalités pour en bénéficier lui seront communiquées.

### 2. La remise de la dotation

Pour la remise de la dotation, dans le même message privé annonçant le gagnant, les conditions de récupération de la dotation en magasin lui seront communiquées.

La dotation peut être récupérée uniquement par le gagnant du concours auprès du magasin Xiaomi Opéra sous un délai de 14 jours après le résultat du tirage au sort. La remise de la dotation nécessite notamment la vérification de la pièce d'identité du gagnant.

## Article 7 – Responsabilités

En cas de contestations, l'Organisateur se référera au présent règlement pour délibérer définitivement.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement logiciel ou technique empêchant les participants de valider leur participation ou le bon déroulement du jeu.

En cas d'incapacité de contact avec le gagnant due à sa négligence des modalités pour la récupération de la dotation, l'Organisateur ne peut être tenu responsable. De la part de l'Organisateur aucune recherche complémentaire ne sera mise en place pour joindre le gagnant.

Le non-respect du présent règlement pourra donner lieu à la disqualification du participant et même à des poursuites judiciaires (toute fraude comprise).

### Article 8 – Dépôt du règlement

Le présent règlement sera accessible pour toute personne se rendant sur la publication du jeu concours partagée sur la page Facebook de l'Organisateur (Page Mi Store Opéra). Tout individu sera libre de consulter et télécharger le règlement.

### Article 9 - La loi

La Loi applicable du présent règlement est la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du Jeu) :

MAGASIN XIAOMI OPERA  
49 Avenue de l'Opéra  
75002 Paris